TKL REPUBLIQUE DU BENIN Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REGULARISATION

DECRET N° 2016 - 660 du 25 octobre 2016

chargeant Monsieur Joseph DJOGBENOU, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, de l'intérim de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement, pour la journée du 21 octobre 2016.

LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE, CHEF DE LA L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

DECRETE:

<u>Article 1er</u>: Pendant l'absence de <u>Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE</u>, Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement, son intérim sera assuré, pour la journée du 21 octobre 2016, par <u>Monsieur Joseph DJOGBENOU</u>, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 octobre 2016

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON